



## Installation du Directeur Général de la Force d'Appui aux Régies



Le Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget Monsieur AHMED ALKHOUDAR ALI FADEL, a installé officiellement le Directeur Général de la Force d'Appui aux Régies, le 10 octobre 2018. Cette cérémonie s'est déroulée dans les locaux de ladite direction, en présence des cadres du Ministère des Finances et du Budget, les responsables des forces de défense et de sécurité et d'autres invités de marque.

Pour rappel, la Coordination de la Force d'Appui aux Régies a été créée en janvier 2018 par le Décret N° 002/PR/PM/MFB/2018 en vue d'appuyer les régies dans la mobilisation des recettes. Cette Coordination érigée en Direction Générale de la Force d'Appui aux Régies par le Décret N°1552/PR/MFB/2018



du 31 Août 2018, et a sa tête Le Colonel OUSMAN ADAM DICKI, est nommé par le Décret N°1593/PR/MFB/2018, du 18 Septembre 2018 comme Directeur Général.

A l'occasion de cette cérémonie le Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget, Monsieur AH-



MED ALKHOUDAR ALI FADEL a souligné que cette force est un moyen rassurant dans la mobilisation des ressources de l'Etat en forte déperdition. A cet effet, il a demandé à tous les responsables des forces de sécurité de prêter main forte à la Force d'Appui aux Régies, en vue de la mobilisation et la sécurisation des ressources. Pour lui, les Directions Générale des Impôts, Douanes, des domaines et autres régies doivent mobiliser les res-



sources afin de sortir le Tchad de la crise.

Le colonel OUSMAN ADAM DICKI Directeur Général pour sa part, a exhorté ses collaborateurs à travailler dans la transparence, l'abnégation et le respect mutuel. C'est dans cette optique qu'il déclare « je profite pour solliciter à Monsieur le Ministre, avec la collaboration de tous les





cadres du Ministère des Finances et du Budget et tous les responsables civils et militaires et les cadres des institutions de l'Etat ici présents de nous aider à développer les stratégies et des actions efficaces pour capter, mobiliser et sécuriser les ressources publiques. J'exhorte mes collaboratrices et collaborateurs à redoubler d'effort et accomplir et de bonne foi, d'honnêteté et de courage afin d'accomplir, les missions



qui nous est dévolues. Car les tâches qui nous sont confiées sont extrêmement sensibles » a-t-il conclut.



Pour finir, elle exhorte le personnel de la DGI de maintenir le même élan de collaboration avec le nouveau Directeur Général afin de mobiliser les recettes de l'Etat pour atteindre les objectifs fixés par les hautes autori-

## DJIMET BEN MAHAMAT, Directeur Général des Impôts



Le nouveau Directeur Général des Impôts Monsieur **DJIMET BEN MAHAMAT**, nommé par Décret N° 1654 du 10 Octobre 2018, a été installé officiellement à ses fonctions le jeudi 11 octobre 2018 par Monsieur **SOUARIBA GONFOULI**, Directeur Général Adjoint du Ministère des Finances.

Cette cérémonie d'installation s'est déroulée dans les locaux de ladite Direction en présence de l'Inspecteur Général des Finances, des Inspecteurs des Finances et d'autres cadres du Ministère des Finances et du Budget.

La Directrice sortante madame **HAOUA HAYAT MAHALAT YOUSOUF** par ailleurs première femme tchadienne à accéder à ce poste depuis l'indépendance du pays, rend hommage aux autorités pour cette marque d'honneur faite en sa modeste personne en le plaçant à la tête de cette importante Direction. Madame HAOUA s'est réjoui de ses 148 jours passés à la tête de la Direction Générale des Impôts car elle a bénéficié de la franche collaboration de tout le personnel de la DGI.



tés. Monsieur **DJIMET BEN MAHAMAT**, Directeur entrant pour sa part a remercié son Excellence Monsieur **IDRISS DEBY ITNO** pour la confiance placée en sa personne en lui confiant les rênes de cette direction général. Monsieur DJIMET, a appelé tous les agents et les responsables de la DGI à plus de collaboration pour



mobiliser les recettes afin de renflouer les caisses de l'Etat. En plus Monsieur DJIMET rassure désormais ses proches collaborateurs d'être attentifs à leur écoute et leur demande de lui faire confiance. En fin, Monsieur **DJIMET** a convié tout le personnel à l'épauler dans cette immense tâche car lui seul ne pourra pas.

## Restitution de la mission Projet sur la Gestion Intégrée des Finances



La mission de l'Agence Française pour le Développement a présenté au Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget Monsieur **AHMED ALKHOUDAR ALI FADEL** entouré de ses proches collaborateurs, le Projet sur la Gestion Intégrée des Finances Publiques. Cette restitution est le résultat des travaux réalisés avec les différentes directions du Ministère des Finances et du Budget le 11 Octobre 2018 dans la salle de réunion dudit Ministère.

La cheffe de mission dans sa présentation, a souligné que le Projet va se baser sur la Gestion Intégrée des Finances Publiques avec un très grand focus sur le système d'information et comptable du Ministère des Finances. Le projet comporte huit (08) composantes fondées sur le système d'information et d'informatique et système comptable. Aussi, il y'aura d'autres systèmes moins technique dans le renforcement des capacités au niveau de la Direction Générale du Budget, de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et la Direction du Système Informatique.

En ce qui concerne le mode opératoire, il sera mis sur pied une équipe pilote sous la coordination de PAMFIP.



## Adoption de la loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme



La proposition de loi portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en république du Tchad a été adoptée par les élus du peuple au palais de la Démocratie le 12 Octobre 2018 par 106 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

En effet, la proposition de cette loi soumise à l'appréciation de l'Assemblée Nationale est structurée en six (06) titres et soixante quatorze (74) articles qui traitent des matières suivantes :

- **Le titre I intitulé:** des dispositions générales (4 articles), traite de la définition de l'infraction, de blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et de la terminologie consacrée aux termes et expression employés dans la présentation de la loi ;
- **Le titre II intitulé:** prévention et détection du blanchiment des capitaux (22 articles), traite de la prévention des actes constitutifs de l'infraction de blan-



chiment et de détection du blanchiment des capitaux ;

- **Le titre III intitulé:** prévention et détection du financement du terrorisme (2articles) est consacré à la prévention et à la détection d'actes constitutifs de financement du terrorisme ;





- **Le titre IV intitulé:** Mesures coercitives (6 articles) prévoit des mesures conservatoires et répressives tant pour le blanchiment des capitaux que pour le financement du terrorisme ;
- **Le titre V intitulé:** Coopération Internationale (21 articles), traite de la coopération internationale notamment de l'entraide judiciaire entre les services compétents des différents Etats et l'extradition des délinquants présumés coupables ou condamnés ;
- **Le titre VI intitulé:** Dispositions Transitoires et finales (3 articles), désigne les autorités chargées de l'exécution de la présente loi, fixe les mesures et les règles à suivre dans les enquêtes et le début des activités de l'Agence Nationale d'Investigation Financière.

Le Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget Monsieur **AHMED ALKHOUDAR ALI FADEL** accompagné de ses proches collaborateurs lors de l'audience solennelle pour la validation de cette présente loi, a souligné que le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme mettent en péril les systèmes économiques et financiers des Etats et menacent la, paix et la sécurité dans le monde et plus précisément le Tchad par la multiplication des actes terroristes motivés par l'intolérance et l'extrémisme violent. C'est pourquoi le gouvernement a pris conscience de la gravité de cette situation et a mis en place un cadre juridique et des structures appropriées pour éviter l'expansion de ce phénomène a t-il conclut.

### **Fin des travaux de l'atelier sur les mécanismes de perturbation financière des activités criminelles**

L'atelier sur les mécanismes de perturbation financière des activités criminelles organisé par l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et les Crimes de concert avec l'Agence Nationale d'Investigation Financière depuis le 08 octobre 2018 à Novotel la Tchadienne a pris fin le vendredi 12 octobre 2018.



En effet, cet atelier vise le **renforcement de la sensibilisation et la capacité d'investigation dans l'application du cadre légal de LBC/FT applicable au Tchad**. Ainsi, il aidera aussi les participants à découvrir et développer des techniques d'enquête et d'autres aspects qui perturbent les flux financiers illicites des réseaux criminels transnationaux sur les menaces actuelles.

Le Directeur Général de l'ANIF Monsieur **SOULEYMANE ABDELKERIM CHERIF** se réjouit de la qualité des travaux effectués tout au long de cet atelier et de la détermination des participants. Nous ne pouvons faire autrement que de lutter ensemble pour améliorer notre dispositif national anti-blanchiment et financement du terrorisme et je sais qu'à présent avec les nouvelles connaissances acquises vous êtes bien outillés pour cette lutte.

Pour finir, Monsieur **SOULEYMANE ABDELKERIM CHERIF**, a remercié au nom du Ministre des Finances l'ONUUDC pour cette marque de collaboration.

### **BUDGET GENERAL DE L'ETAT 2019**

*Dans le cadre de la préparation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2019, les discussions budgétaires se dérouleront du 22 au 28 Octobre 2018.*

L'Arrêté **N°278 /MFB/DGM/DGSB/2018** du 03 Octobre 2018 a mis en place la Commission Budgétaire et sept (07) Sous- Commissions. Pour cette année, les discussions budgétaires se dérouleront dans les Sous-commissions couvrant l'ensemble des départements ministériels. Ces Sous- Commissions devront analyser et discuter les avants projets de Budget des Institutions et Ministères sectoriels ainsi que les dispositions fiscales proposées par les régies. La coordination et la consolidation des comptes rendus des Sous-commissions, des avant-projets de budget après discussions ainsi que les besoins complémentaires seront fait par la Commission budgétaire.